LETTRE HEBDOMADAIRE
D'INFORMATION DE LA FEDOM
N°489 – Lundi 25 juillet 2022

## L'ÉDITO

Sécurité économique-sécurité physique. Lors de sa visite aux Antilles, le ministre délégué a eu des mots très forts : « *c'est les Antilles qu'on assassine* » en évoquant une délinquance, qui pour reprendre ses mots « *rebute les investisseurs* ». Le bilan est, en effet, alarmant, 16 morts en 6 mois par arme à feu en Martinique. L'Etat est ainsi attendu à un exercice efficace de ses missions régaliennes, éminemment la sécurité. Notre analyse constante est que le développement des entreprises est la clef de l'avenir de nos territoires, particulièrement d'une jeunesse qui les abandonne trop souvent. Il y a des prérequis de base pour que la belle énergie des entreprises ne soit pas déployée en vain. La sécurité en est un.

Hervé Mariton
Président de la FEDOM

# FLASH SPECIAL

**Industrie Zéro Fossile Volet 3 (DECARB FLASH)**

Cet appel à projets (AAP), nommé "DECARB FLASH", vise à financer des actions déployables rapidement portant principalement sur de l'efficacité énergétique, de la récupération de chaleur ou liés à la production de chaleur et de froid renouvelables concernant les utilités, procédés et bâtiments industriels. Les investissements doivent être en lien avec des installations déjà existantes.
Il se base sur une liste précise d'opérations éligibles, dont le coût total cumulé doit être compris entre 100 k€ et 3 M€. A noter que pour les Outre-mer, le coût total cumulé minimal des opérations éligibles est abaissé à 25 k€

En savoir plus

**Le programme des Assises de l'économie de la mer, qui se dérouleront les 8 et 9 novembre 2022, est en ligne**

Avec plus de 1 400 participants en 2021, les Assises de l'économie de la mer ont confirmé leur statut de principal rendez-vous annuel de la communauté maritime française. Cette reconnaissance et ce succès se sont affirmés progressivement depuis 2005, année de naissance des « Assises ». Au fil des seize éditions précédentes de ce grand rendez-vous maritime, ce sont deux Présidents de la République dont Emmanuel Macron lors des éditions 2019 et 2021, quatre premiers ministres, un président de l'assemblée nationale et une trentaine de ministres en exercice qui sont venus exposer leur vision de l'économie de la mer devant les décideurs français de la filière, issus du public ou du privé. Les grands noms du maritime s'y sont également régulièrement exprimés. Mais les « Assises » ne sont pas qu'un lieu de débat et de mise en valeur de concepts. La dimension « networking » occupe une place très importante dans l'ADN de l'événement. Pauses entre les conférences, déjeuners assis et soirée de prestige offrent de nombreuses occasions de développer son carnet d'adresses et de conclure des affaires.

Voir le programme

**Le président de la FEDOM interviewé par Réunion la 1ère au journal de 19h du dimanche 24 juillet 2022**

Cet entretien était l'occasion pour le président de la FEDOM de revenir sur sa tribune parue dans les Echos le 15 juillet intitulée "Outre-mer : derrière la crise politique couve une crise sociale". En substance, pour Hervé Mariton, les causes des résultats des élections législatives dans l'ensemble de l'Outre-mer sont essentiellement économiques et sociales et que de nombreux chantiers doivent être menés de front : chômage - en particulier le chômage des jeunes et le départ des jeunes formés -, transition énergétique trop lente, transition écologique (dont économie circulaire), pêche durable, etc.
L'occasion également de rappeler l'importance des délégations aux Outre-mer de l'Assemblée nationale et du Sénat, notamment dans leur travail de démonstration des spécificités Outre-mer.

Voir le replay

# DU COTÉ DU GOUVERNEMENT

**En visite en Martinique, Jean-François Carenco, ministre délégué des Outre-mer, accorde un entretien à Martinique la 1ère**

En Martinique, pour une visite de 24 heures, Jean-François Carenco, ministre délégué aux Outre-mer, a rencontré mercredi 20 juillet 2022 les organisations patronales et syndicales. Le ministre a donné au cours d'un entretien à Martinique la 1ere, sa vision sur le bouclier prix, les sargasses, l'insécurité et la violence par armes, la réintégration des personnels soignants....

En savoir plus

**Visite ministérielle de Jean-François Carenco en Guadeloupe : ce qu'ils en ont dit**

A l'image de sa journée en Martinique du 20 juillet, le ministre chargé des Outre-mer s'est employé à recevoir en Guadeloupe le 21 juillet les représentants ou responsables des chambres consulaires, des organisations patronales et syndicales, des socio-professionnels des secteurs du bâtiment, de la pêche, de l'agriculture et du tourisme. Une première rencontre pour mettre en place un vrai dialogue entre ces différentes instances et la rue Oudinot.

En savoir plus
Voir également : les filières économiques de Guadeloupe ont échangé avec Jean-François Carenco

**Appel à propositions « Un toit pour tous en Outre-mer » (TOTEM)**

Le 24 juin 2022 s'est tenu le jury du programme expérimental « Un toit pour tous en Outre-mer » (TOTEM), organisé par le Plan Urbanisme Construction et Architecture (PUCA) et porté conjointement par le ministère des Outre-Mer et celui de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires.
TOTEM s'inscrit parmi les mesures du Plan Logement Outre-mer 2019-2022. Il vise à financer par la Ligne Budgétaire Unique (LBU) du Ministère des Outre-Mer un appel à projet spécifique de nouveaux modes de conception et de construction d'habitat digne, à un coût supportable, mobilisant des produits locaux et duplicables à grande échelle, pour les ménages modestes. Il concerne plus spécifiquement les territoires de Guyane et de Mayotte dans lesquels la résorption de l'habitat précaire est une priorité.

En savoir plus

**Etat et régions promettent un "nouveau partenariat"**

Etat et régions se sont engagés, lors d'une réunion mercredi 20 juillet autour d'Elisabeth Borne, dans un "nouveau partenariat" visant à apporter des "réponses concrètes" aux Français pour parvenir au "plein emploi", intégrer la "transition écologique" ou investir dans des moyens de transport "propres".

En savoir plus

# DU CÔTÉ DU PARLEMENT

**Assemblée nationale - Questions au gouvernement (QAG) du 19 juillet 2022**

Lors de cette session de QAG, le député polynésien Tematai Le Gayic (groupe GDR) s'est exprimé sur la précarité étudiante qui touche particulièrement les jeunes polynésiens. Il a regretté l'absence des thèmes de l'Outre-mer et des jeunes dans les discussions du projet de loi sur le pouvoir d'achat en rappelant que 30% seulement des néo-bacheliers polynésiens accèdent aux études supérieures, deux fois moins qu'en métropole. Le manque de filières et d'adaptation aux réalités locales poussent les jeunes à aller faire leurs études ailleurs quand leur situation financière le permet. Ce second point fit l'objet de plus amples commentaires de la part du député Le Gayic. Il a rappelé le coût très important du transport entre Papeete et Paris (2500€), la faiblesse de la compensation du prix du billet dans le cadre des aides à la mobilité (aujourd'hui 50%, 75% demandé), l'importance du taux d'intérêt pour les prêts étudiants (3,9%) dans la COM, là encore beaucoup plus élevée que dans l'Hexagone. Il a proposé la mise en place d'un revenu d'autonomie à destination des étudiants polynésiens ; la baisse ou le gel du taux d'intérêt des prêts étudiants ou encore l'élargissement de la part des étudiants éligibles aux PGE. Selon les chiffres avancés par le député, 50% des jeunes polynésiens vivent sous le seuil de pauvreté parmi lesquelles la moitié avec moins de 300€ par mois.
Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a répondu en indiquant que le premier cycle serait une priorité de l'éducation nationale, y compris dans les Outre-mer, en évoquant notamment l'enveloppe de 11M€ attribuée à l'université de Polynésie française la semaine dernière. Dans un second temps, elle a rappelé les aides en faveur de la vie étudiante, à la fois conjoncturelles et récentes ; mais aussi les discussions à venir pour rendre bénéficiaires de façon pérenne les étudiants polynésiens éligibles à 12 mois de bourse au lieu de 10 comme actuellement prévu pour l'ensemble des étudiants boursiers, avec une revalorisation

de 4% de la bourse.

Plus tard, la députée mahoraise Estelle Youssouffa (groupe LIOT) s'est adressée à la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, Catherine Colonna, quant à l'accueil des Jeux des îles de l'Océan Indien à Mayotte en 2027.
La députée a rappelé l'attachement de Mayotte à la France tout en regrettant les interventions et perturbations répétées du président des Comores, Azali Assoumani, et de son ministre des Sports, qui souhaitent briguer l'organisation des Jeux des îles de l'Océan Indien aux mains du Conseil Départemental mahorais, lequel attend le soutien de l'État depuis de nombreux mois.
La ministre de l'Europe et des affaires étrangères a répondu que si Mayotte souhaitait effectivement recevoir ces Jeux, la diplomatie française se mobiliserait auprès de la commission organisatrice pour supporter sa candidature. Elle a ensuite justifié l'action du Gouvernement en faveur d'un dialogue et d'une bonne entente avec les Comores afin d'endiguer la pression migratoire subie par le territoire mahorais. Elle a rappelé que depuis 2019, le Gouvernement a obtenu des autorités comoriennes de pouvoir mener une opération quotidienne de reconduite de clandestins aux Comores. (20 000 clandestins auraient ainsi été reconduits à la frontière en 2021) et a apporté son soutien aux forces comoriennes, sur terre et sur mer, pour empêcher le départ des barques. La ministre a finalement souligné l'intervention d'un plan de développement mis en place avec l'AFD depuis 2019 (150M€) pour « créer des opportunités économiques aux Comores en vue de prévenir l'immigration », intervention saluée par les sifflets de l'hémicycle.

Le député de Martinique Johnny Hajjar (groupe GDR) enfin, a alerté la Première Ministre sur la situation sécuritaire préoccupante en Martinique. Il a dressé le bilan alarmant d'une douzaine d'homicides et une quarantaine de tentatives d'homicides par armes à feu au cours des six derniers mois. Le député a expliqué la recrudescence du trafic de drogue comme la première cause de cette violence et cette dernière comme conséquence directe d'un climat social dégradé. Il a aussi pointé du doigt la « déconnexion complète de nos réalités » du projet de loi pouvoir d'achat en cours d'étude qui ne tient compte en aucun cas de la problématique de la vie chère, à l'origine profonde de tous ces maux. Il a appelé l'État, au nom de la Martinique, a assuré sa mission régalienne de sécurité des personnes au sein du territoire en déployant urgemment davantage de moyens financiers, matériels et humains. Il a indiqué que des propositions étaient à l'étude sous la supervision du Président du conseil exécutif de Martinique, Serge Letchimy, et qu'elles seraient remises au Gouvernement pour co-construire des « solutions pragmatiques ». Le député Hajjar a exprimé la nécessité d'une visite interministérielle prochaine et la traduction en actions concrètes, reflet de l'importance réelle accordée au territoire martiniquais.
Le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer Gérald Darmanin a répondu en constatant de fait les chiffres records des saisies de drogue récentes, liées aux tentatives de réseaux criminels de « faire de la Martinique une plaque tournante de la drogue, entre Europe et Amérique Latine ». Il a indiqué avoir dépêché sur place le ministre délégué aux Outre-mer les mardi 19 et mercredi 20 juillet afin de dresser un bilan de la situation avant d'annoncer sa propre venue d'ici la fin de l'été, tout en invitant le Garde des Sceaux à se joindre à lui. En outre, des moyens renforcés vont être mis en œuvre parmi lesquels : la création d'une antenne locale du RAID dès cet été, une augmentation « très importante » des effectifs de police et des caméras de surveillance ainsi qu'«un lien particulier avec l'autorité judiciaire ».

Voir le replay

**Commission Mixte Paritaire (CMP) - Députés et sénateurs s'accordent sur le texte sanitaire**

La première CMP de la législature, consacrée au projet de loi de veille sanitaire, a duré moins de deux heures. Concernant l'article 2, le Sénat et l'Assemblée sont tombés d'accord sur la possibilité de rétablir jusqu'au 31 janvier 2023 un contrôle sanitaire aux frontières pour les voyageurs âgés de 12 ans et plus à destination du territoire national en cas d'apparition d'un nouveau variant. Il faudra alors présenter un test négatif. Les responsables des collectivités des Outre-mer pourront en faire de même en cas de risque de saturation des infrastructures de santé. Au-delà de deux mois, l'instauration d'une telle mesure de contrôle devrait être soumise au Parlement. Enfin, la majorité a accepté que la réintégration des soignants non vaccinés soit effective, après avis de la Haute Autorité de santé sur la situation épidémiologique.

*Source : Contexte*

*Commentaire FEDOM : D'un point de vue politique, il est intéressant de noter que la composition de cette première CMP a montré qu'à l'instar de l'Assemblée nationale, la majorité présidentielle demeure majoritaire, bien que relative. Ainsi, 5 parlementaires de la majorité siégeaient dans cette CMP, 4 LR, 2 socialistes, 1 UC, 1 LFI et 1 RN.*
*Sur le fond, la CMP a retenu comme version le texte issu du Sénat, qui avait réintégré l'article 2 du projet de loi supprimé à l'Assemblée nationale en première lecture par les oppositions, et qui prévoyait la possibilité de rétablir, si la situation l'exigeait du fait de l'apparition de nouveaux variants, des justificatifs sanitaires pour les personnels navigants et les personnes de plus de 12 ans pour les trajets extra-hexagonaux à destination ou en provenance de métropole, de Corse ou des territoires ultramarins. Toutefois, la rédaction issue du Sénat concernant la possibilité de restreindre les déplacements comprend l'avis systématique préalable des élus locaux, et seulement en cas de saturation des systèmes de santé. Il faut également rappeler qu'il s'agit avant tout d'une possibilité de faire, et non pas d'une mesure à portée coercitive immédiatement applicable.*

Voir le texte issu de la CMP
Voir également : le Sénateur Victorin Lurel fait entendre la différence de son appréciation sur le projet de loi sanitaire

**Assemblée nationale - Les débats sur le pouvoir d'achat ont ulcéré les élus ultramarins**

Un amendement socialiste demandait l'adaptation du plafond de la prime Macron dans les Outre-mer. "Rupture d'égalité", a fait valoir la rapporteure Renaissance, s'attirant les foudres des élus ultramarins.

En savoir plus
Voir également : Projet de loi pouvoir d'achat : la grande colère des élus ultramarins
De même : Projet de loi pouvoir d'achat : les députés ultramarins de la Nupes font bloc et Conférence de presse des députés ultra-marins de la NUPES ou encore 10 députés NUPES iront-ils jusqu'à la démission pour que Paris écoute enfin « les Outre-mers » ?
Enfin : Loi pouvoir d'achat : la réaction de Mansour Kamardine

**Le projet de loi pouvoir d'achat voté après une longue nuit à l'Assemblée**

C'est après 38 heures de débat, que le projet de loi portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat a été adopté à l'Assemblée (341 voix pour, 116 contre). Les députés LR ont voté le texte, tout en précisant que cette approbation était liée aux discussions en cours sur le projet de loi de finances rectificative. Les socialistes se sont majoritairement abstenus, quand les autres groupes Nupes l'ont rejeté. Le groupe Liot s'est divisé entre vote pour et abstention. Les oppositions ont finalement peu modifié le texte. La déconjugalisation de l'allocation adulte handicapé a été votée à la quasi-unanimité. Contre l'avis du Gouvernement, un amendement LR fixant un prix minimum de vente de l'électricité nucléaire d'EDF aux fournisseurs alternatifs à 49,50 euros par mégawatt-heure a été adopté. Un autre a plafonné le volume maximal du dispositif Arenh au niveau actuel. Trois amendements adoptés, proposés par le groupe Liot, ont modulé à la baisse le blocage des loyers dans les zones rurales, dans les Outre-mer et en Corse. Deux amendements LFI et LR ont élargi la possibilité de résilier par voie électronique des contrats d'abonnement téléphonie et internet au-delà de ceux souscrits en ligne. Le PS a obtenu un rapport d'évaluation annuel sur les livraisons de gaz à d'autres pays.

*Source : Contexte*

**Les premières discussions sur le PLFR montrent l'importance du lien entre la majorité et les LR**

Vendredi 22 et samedi 23 juillet, les échanges entre la majorité et le groupe LR à l'occasion de l'examen du premier texte budgétaire du gouvernement se sont intensifiés. Sans les LR, la taxe sur les superprofits, critiquée par le ministre de l'Économie Bruno Le Maire, mais voulue par toute la gauche, aurait par exemple pu être adoptée. Elle a été écartée à 18 voix près, quatre députés de la majorité dont Sacha Houlié et Caroline Janvier se sont abstenus. En échange, le gouvernement a dû trouver des compromis avec LR sur un certain nombre de sujets. Tout d'abord sur les ristournes pour les carburants. Après de longues discussions, le ministre de l'Économie Bruno Le Maire a indiqué que le gouvernement était prêt à augmenter la remise de 18 à 30 centimes d'euros par litre en septembre et octobre, puis à 10 centimes en novembre et décembre, et de reporter le dispositif d'indemnité, comme le voulaient les LR. Satisfaits, les députés Les Républicains ont retiré leur amendement. Cette partie du texte doit être votée lundi 25 juillet. La monétisation en salaire des RTT non pris, voulue par LR, s'est également concrétisée par un amendement du gouvernement. Combat de longue date de la droite, la hausse du plafond de défiscalisation des heures supplémentaires jusqu'à 7 500 euros a enfin aussi été adoptée.

*Source : Contexte*

**Assemblée nationale - L'Assemblée nationale désigne les rapporteurs spéciaux du budget et une mission transversale sur l'évasion fiscale**

La commission des Finances a validé, le 20 juillet, la création d'un rapport spécial sur l'évasion fiscale. Lancée à l'initiative d'Éric Coquerel, cette mission a été confiée à la députée LFI de Moselle Charlotte Leduc, longtemps militante à Attac. Rapporteure spéciale, elle bénéficiera de moyens d'investigation supplémentaires pour contrôler l'action du Gouvernement et le suivi de l'exécution budgétaire. Éric Coquerel se réserve en outre la possibilité de lancer des missions d'information sur le coût de l'évasion fiscale et des baisses d'impôts, a-t-il déclaré au Parisien. La liste des rapporteurs spéciaux pour le projet de loi de finances a été validée. Charles de Courson (Liot) est chargé de l'administration générale et territoriale de l'État. Louis Margueritte (Renaissance), ancien membre du cabinet de Bruno Le Maire à Bercy, suivra la gestion des finances publiques et des ressources humaines, Sophie Errante (Renaissance) la transformation et la fonction publiques, Daniel Labaronne (Renaissance) le contrôle de l'État. Joël Giraud est corapporteur aux Relations avec les collectivités territoriales, avec Marina Ferrari (Modem). Xavier Roseren (Renaissance), Michel Sala (LFI) et Frank Allisio (RN) se partagent l'économie.

*Commentaire FEDOM : A noter que les rapporteurs spéciaux sur la mission Outre-mer sont Christian Baptiste (député apparenté Socialiste de Guadeloupe) et Karine Lebon (députée GDR de La Réunion).*

*Source : Contexte*

**Assemblée nationale - Le député polynésien Moetai Brotherson candidat à la présidence de la délégation Outre-mer**

Le député de la Polynésie Moetai Brotherson (groupe GDR) a officialisé sa candidature à la présidence de la Délégation aux Outre-mer de l'Assemblée nationale.

En savoir plus

## DU CÔTÉ DE L'UNION EUROPEENNE

**Approvisionnement en gaz : la Commission dévoile ses propositions contre un « scénario du pire » –**

L'exécutif européen a demandé le 20 juillet aux États membres de diminuer de 15 % leur consommation de gaz. Un objectif volontaire, mais qui pourrait devenir contraignant si une « alerte » sur la sécurité d'approvisionnement est déclarée. Un tel scénario s'appliquerait par exemple en cas de fermeture du gazoduc Nord Stream 1. Officiellement arrêté pour maintenance, ce dernier devait redémarrer à 40 % de ses capacités le 21 juillet, a annoncé la Russie. La Commission européenne a également dévoilé une mise à jour de ses règles temporaires sur les aides d'État, afin de permettre de mieux soutenir la production d'énergie nucléaire et renouvelable.

*Source : Contexte*

## VIE DES TERRITOIRES

**Nouvelle-Calédonie - Réunion du Comité des signataires à Paris en septembre 2022**

Au terme du processus politique défini par l'accord de Nouméa, le comité des signataires, instance veillant à son application, se réunira en septembre prochain, à Paris, annonce le Gouvernement.

En savoir plus
Voir en ce sens : Le comité des signataires réuni une ultime fois en septembre
Voir également : Avenir de la Nouvelle-Calédonie : Les partis politiques de Nouvelle-Calédonie réagissent à l'annonce de la tenue du Comité des Signataires
De même : "Le FLNKS ne participera pas à un Comité des signataires à Paris"

**Polynésie française - L'océan, un atout pour le tourisme polynésien**

La biodiversité exceptionnelle de la Polynésie française, ses coraux et sa faune marine, sont des atouts économiques pour le territoire. Chaque année des milliers de touristes viennent découvrir ses fonds marins. Sur l'ensemble des îles polynésiennes (118 au total), on compte une cinquantaine de centres de plongée proposant des activités différentes, faisant ainsi de la plongée un axe majeur du développement du tourisme pour les années à venir.

En savoir plus

**Saint-Pierre et Miquelon - Les élus à la rencontre du nouveau ministre délégué aux Outre-mer Jean-François Carenco**

C'était une première rencontre très attendue par les élus locaux de l'archipel. Vendredi 15 juillet 2022 à Paris, ils ont eu une première réunion de travail avec l'ancien préfet de l'archipel, devenu ministre délégué aux Outre-mer.

En savoir plus

**Guadeloupe - La politique de logement**

Comment favoriser l'accès au logement locatif social, comment favoriser l'accession à la propriété et améliorer l'habitat privé ? Ces questions ont été abordées, vendredi 15 juillet, lors d'une réunion sur l'habitat et l'hébergement, organisée par le conseil départemental. Une réunion tenue en présence du préfet et des acteurs publics et privés. Il s'agissait de faire un bilan avec les acteurs du secteur de la politique du logement et dresser les perspectives.

En savoir plus

**Guyane - Le tribunal administratif annule le permis de construire de la centrale électrique du Larivot**

Nouvel épisode de l'épineux dossier du projet de construction d'une centrale électrique au Larivot. Le tribunal administratif de Cayenne a annulé ce 18 juillet le permis de construire délivré à EDF-PEI par arrêté préfectoral le 22 octobre 2020.

En savoir plus

**Evolution statutaire de la Guyane : une délégation d'élus guyanais rencontre le directeur du cabinet du ministère de l'Intérieur, un pas historique selon la CTG**

Une délégation du Congrès des Elus de Guyane et de la commission ad hoc menée par Gabriel Serville, président de la Collectivité territoriale de Guyane s'est entretenue ce jeudi 21 juillet avec le directeur du cabinet du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, Pierre de Bousquet de Florian. Un déplacement qui s'inscrit dans le cadre du projet d'évolution statutaire pour la Guyane et suite aux résolutions du dernier Congrès des Élus de Guyane.

En savoir plus

**Mayotte - La collectivité privée de fonds européens pour cause d'irrégularités**

Une interruption des paiements, annoncée mercredi, par l'euro député Younouss Omarjee. Suite à une procédure de contrôle fin 2020 sur le programme FEDER-FSE Mayotte 2014-2020, les services d'audit de la commission ont trouvé des irrégularités et déficiences graves non détectées par le système national concernant, notamment, la vérification des marchés publics, des aides de l'État et l'éligibilité des participants aux formations. Par conséquent, la Commission a interrompu le remboursement des demandes de paiement intermédiaires et a déclenché, la procédure de suspension des paiements du FEDER et FSE.

En savoir plus

**La Réunion - Le recyclage des déchets de verre s'organise**

En cours de démarrage dans le sud de l'île, l'entreprise STS s'apprête à transformer les déchets de verre de La Réunion, jusqu'alors exportés en Afrique du Sud ou transformés en sable, en une poudre qui pourra entrer localement dans la fabrication du béton. Jusqu'alors spécialisée dans la récupération et la valorisation des déchets du BTP, l'entreprise STS (Sud Traitement Services) a investi 7 millions d'euros - dont 1 million de subvention de l'Ademe - dans la construction de son Centre de Valorisation des Déchets (CVD) principalement dédié au recyclage du verre. STS pratiquait déjà cette activité à petite échelle en broyant les verres plats issus de chantiers de démolition ou de chutes de fabrication pour les transformer en silice.

Le recyclage des déchets de verre s'organise à La Réunion | Les Echos

**La Réunion - Nomination : le nouveau préfet de La Réunion est Jérôme Filippini ; Jacques Billant est nommé Préfet du Pas-de-Calais**

Après trois ans passés à la Préfecture de La Réunion, le Préfet Jacques Billant a été nommé ce mercredi 20 juillet préfet du Pas-de-Calais lors du Conseil des Ministres. L'ancien préfet de l'Eure Jérome Filippini lui succède et devient le nouveau préfet de La Réunion.

En savoir plus

*Commentaire FEDOM: A noter qu'à ce même conseil des ministres, Etienne Desplanques, directeur de cabinet de Yael Braun Pivet alors ministre des outre-mer, a été nommé préfet de Corrèze. En outre, Dominique Dufour, administrateur de l'Etat, précédemment secrétaire général d'Air Austral, a été nommé préfet des Hautes-Alpes. Nous leur adressons, ainsi qu'à Jérôme Filipini, tous nos vœux de réussite de ces nouvelles et éminentes fonctions.*

## RAPPORTS, ETUDES, AVIS, JURISPRUDENCES

**Cour des Comptes - Situation financière des collectivités et régions d'Outre-mer : un bilan mitigé pour 2021**

Dans son « Rapport sur la situation financière et la gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements publics en 2021 », publié ce mois-ci, la Cour des comptes consacre un chapitre spécifique à la situation financière des collectivités des départements et régions d'Outre-mer. Elle effectue deux constats. Premièrement, en 2021, les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale d'Outre-mer ont retrouvé leur solvabilité financière d'avant la crise. Deuxièmement, des situations demeurent dégradées, voire critiques, pour certaines collectivités.

En savoir plus

**Commission nationale consultative des droits de l'Homme - Ce qu'il faut retenir du rapport 2021 sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme**

La Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) a présenté aujourd'hui son rapport annuel de lutte contre le racisme, la xénophobie, ainsi que l'antisémitisme. Outre-mer la 1ère a sélectionné les points principaux à retenir.

En savoir plus
Voir le rapport

*Commentaire FEDOM : le rapport de la CNCDH précise que la représentation des territoires ultramarins dans l'audiovisuel public sur le territoire hexagonal a "sensiblement" chuté depuis la disparition de la Chaîne France Ô en août 2020, passant de 16,9% en juin 2020 à 1,5% en septembre de la même année (p.166). Pourtant, le "pacte de visibilité" pour l'Outre-mer signé par France Télévision dès juillet 2019 devait permettre d'éviter cet écueil majeur. Les députés Maina Sage et Stéphane Claireaux avaient d'ailleurs largement contribué à alerter sur ce danger d'une disparition des Outre-mer dans le paysage audiovisuel national, notamment au travers de leur rapport d'information sur la production audiovisuelle en Outre-mer. Pour des territoires qui tirent une partie conséquente de leurs revenus du tourisme, cette visibilité est pourtant primordiale, tout comme les messages de fond qui y sont associés. A contrario, la visibilité des Outre-Mer sur les chaînes privées nationales (TF1 et Canal +) évolue positivement grâce à des partenariats renforcés et une montée en puissance et compétences des chaînes privées locales et des sociétés de productions ultramarines. Ces acteurs privés locaux sont des acteurs essentiels de la visibilité et du rayonnement des territoires ultramarins au sein de leur bassin régional et sur le territoire hexagonal. Dans ce cadre, la FEDOM trouve dommageable que le comité de pilotage du pacte de visibilité soit exclusivement réservé aux institutions publiques, et de fait, nationales. Aussi, elle suggère que ledit comité soit élargi aux professionnels locaux de l'audiovisuel privé, avec l'avantage qu'ils se sont réunis depuis le 30 mai dernier sous la bannière unique du Syndicat Professionnels de l'Audiovisuel des Départements d'Outre-mer (SPADOM). Cet élargissement aura pour première vertu d'associer l'ensemble du monde audiovisuel concerné par ces enjeux, public et privé, et de favoriser le dialogue et le débat sur les voies et moyens ; et pour seconde vertu d'y associer des professionnels locaux qui connaissent particulièrement les enjeux de la représentation des Outre-mer dans le temps d'antenne national et qui concourent à l'attractivité des territoires.*

## VIE DES PARTENAIRES

**Saint-Pierre et Miquelon : la situation économique et l'avenir de l'archipel analysés par le président délégué du MEDEF national**

En visite à Saint-Pierre et Miquelon, Patrick MARTIN a rencontré les entrepreneurs et les responsables politiques de l'archipel. Il a ainsi pu identifier les freins au développement du territoire.

En savoir plus

**OHADAC - Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires dans la Caraïbe**

Inspiré du succès mondialement reconnu du processus OHADA d'unification du droit des affaires en Afrique sub-Saharienne (www.ohada.com) engagé au début des années 1990, l'Ohadac est un projet sans précédent de coopération et d'intégration régionales qui, en rapprochant les Etats de la Caraïbe et les hommes, sert le développement économique et l'emploi en contribuant au développement des échanges commerciaux. Il se veut commun à l'ensemble des États qu'ils soient du CARICOM/CARIFORUM, de Cuba au Surinam et au Guyana, sans exclure le Venezuela. Il a pour objectif d'uniformiser le droit des sociétés, le droit de l'arbitrage, le droit et système comptable, Les voies d'exécution, le recouvrement des créances, le droit commercial général, le droit du travail, le droit des transports... Il permettra aux Etats de la région d'unir leurs potentiels humains et économiques afin d'accroître leur attractivité auprès des entrepreneurs et des investisseurs, favorisant ainsi les échanges économiques dans la Caraïbe.

En savoir plus

**Une vingtaine de jeunes volontaires du RSMA de Polynésie mobilisée auprès des sinistrés de la commune de Teva i Uta**

Des volontaires du RSMA de Polynésie se sont rendus dans les quartiers sinistrés, pour participer à la remise en état des équipements publics et soutenir les familles frappées par les innondations. Les jeunes ont ainsi évacué, avec les services techniques de la mairie, tous les mobiliers sinistrés par l'inondation des habitations sur le littoral. « Ces renforts de l'État au profit des communes permettent de participer au retour à la normale après ce phénomène exceptionnel», souligne le Haut-Commissariat de la Polynésie dans un communiqué.
Suite à la forte houle des 13 et 14 juillet dernier ayant entraîné une vigilance rouge de Météo-France, les communes du sud de l'île de Tahiti ont été particulièrement concernées par les inondations et par des phénomènes de submersion marine. Des habitations ont été sinistrées et des dégâts matériels à déplorer sur le

littoral.

*Source : Outremers360*

**Le colonel Guillaume Larabi, nouveau chef de corps du régiment du service militaire adapté de Mayotte**

Il succède au lieutenant-colonel Pierre-Louis Dubois, qui s'envole pour l'Aquitaine après deux ans de bons et loyaux services. Le nouveau chef de corps entend bien poursuivre l'élan initié par son prédécesseur.
La passation de commandement s'est déroulée le 21 juillet.

En savoir plus

## ADHERENTS

**Audition de Rodolphe Saadé, président-directeur général de CMA CGM, par les Commissions de l'Aménagement du territoire et du développement durable et des Affaires économiques du Sénat**

Dans une intervention de deux heures le 20 juillet devant les commissions des activités économiques et de l'aménagement du territoire du Sénat, le PDG de CMA CGM a détaillé la vision de son groupe, en plein débat sur le pouvoir d'achat. Tous les sujets maritimes et logistiques du moment ont été abordés.

En savoir plus
Voir le replay

**Fret maritime : le groupe CMA CGM annonce une nouvelle baisse du taux de fret par conteneur vers les Outre-mer**

La CMA CGM avait déjà acté en juin dernier une baisse à hauteur de 500€ par conteneur de 40 pieds pour les importations vers les Outre-mer. Ce vendredi 22 juillet 2022, le groupe renforce son dispositif à hauteur de 250€, soit un total de 750€ de réduction par conteneur de 40 pieds. Dans son communiqué, le groupe CMA précise qu'*« il est essentiel que ces baisses soit répercutées sur les prix des produits destinés aux consommateurs finaux et que les services du ministère puissent s'en assurer ».*

En savoir plus

**Nouvelle-Calédonie : la CCI installe un bureau au sein de la Station N**

Inaugurée en mars 2022, la Station N a pour objectif d'être le cœur du numérique et de la Tech en Nouvelle-Calédonie. La Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) et le gouvernement calédonien ont signé un partenariat ce jeudi 21 juillet 2022, qui instaure l'installation d'un bureau de la CCI au sein du centre dans le cadre du dispositif Cap Digital.

En savoir plus

**Guadeloupe : l'UDE-Medef présente ses propositions pour la relance économique du territoire**

L'Union des Entreprises - MEDEF de Guadeloupe (UDE-Medef) a donné une conférence de presse le mercredi 20 juillet 2022. Après avoir rappelé le bilan de son assemblée générale 2022, l'association a poursuivi sur ses attentes propres au territoire guadeloupéen. La politique du "quoi qu'il en coûte" et de la taxation des salaires étaient au cœur des échanges.

En savoir plus

*Commentaire FEDOM : l'Ude-Medef Guadeloupe a mis en avant lors de cette conférence de presse le fort taux de chômage en Guadeloupe, estimé à 18 %, en comparaison avec l'Hexagone, estimé à 7 %. Face à cette situation, le MEDEF Guadeloupe proposé un dispositif d'exonération de cotisations sociales sur les qualifications élevées, ciblé pour favoriser le retour des jeunes sur les territoires.*
*Dans ces propositions pour la mandature 2022-2027, la FEDOM a développé cette problématique en rappelant que le principal instrument d'intervention en faveur de la baisse du coût du travail, les exonérations de charges sociales patronales dites « exonérations LODEOM », ne doivent pas être conçues dans une seule approche en faveur de l'emploi peu ou pas qualifié, avec le risque de "trappes à bas salaires" bien identifié. Elles doivent aussi conduire à :*

- *encourager des secteurs identifiés comme stratégiques à innover et exporter ;*
- *permettre d'attirer des cadres diplômés en leur garantissant des rémunérations attractives.*

*Alors que l'action de la FEDOM avait déjà permis d'amorcer une transition plus soutenable pour les entreprises au moment de la suppression du CICE et de la réforme consécutive conduite par le Gouvernement en 2019, l'enjeu relatif à la capacité des entreprises de recruter des cadres de haut niveau pour mieux accompagner la transformation des appareils productifs dans des secteurs innovants reste posé. Si le régime des exonérations LODEOM comprend à ce jour un barème « innovation et croissance » permettant (en théorie) un allègement dégressif des cotisations jusqu'à*

*3,5 SMIC, l'appréciation arbitraire de ce qui relève d'un « projet innovant » rend le dispositif insécure sur le plan juridique, et donc en pratique inopérant.*
*Pour mieux se structurer face à leurs concurrentes internationales, pour innover, pour permettre la montée en gamme des productions, les entreprises ultramarines ont besoin d'embaucher ou de conserver leurs personnels les mieux formés et les plus performants. Il s'agit là d'une condition nécessaire à la réindustrialisation et à la transformation des appareils productifs.*
*Nous proposons donc que ce quatrième barème "innovation croissance" du régime LODEOM sociale soit réécrit, simplifié et réponde mieux aux enjeux très justement posés par l'UDE MEDEF Guadeloupe. Nous formaliserons en amont des débats à venir sur le PLFSS 2023 une proposition en ce sens.*

## JOURNAL OFFICIEL

**JO du 21.07.2022**

- Décret n° 2022-1016 du 20 juillet 2022 relatif aux attributions du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique

- Décret n° 2022-1019 du 20 juillet 2022 relatif aux attributions du ministre de l'intérieur et des outre-mer

*Synthèse FEDOM : Ce décret vient confirmer la tutelle de la place Beauvau sur la rue Oudinot.*
*l'article 3 du décret précise :*
*" Au titre de ses attributions relatives à l'outre-mer, le ministre de l'intérieur et des outre-mer est chargé :*
*1° De coordonner l'action du Gouvernement dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution et de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des règles applicables dans ces collectivités ;*
*2° D'élaborer et de mettre en œuvre la politique du Gouvernement à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, en Polynésie française, à Wallis-et-Futuna, dans les Terres australes et antarctiques françaises et en Nouvelle-Calédonie ;*
*3° De préparer et de mettre en œuvre les règles applicables dans les collectivités mentionnées au 2° dans le respect des compétences propres de ces collectivités ;*
*4° D'administrer l'île de Clipperton. Il y exerce l'ensemble des attributions dévolues par les lois et règlements aux autorités administratives.*
*Il propose au Premier ministre la réunion des conseils et comités interministériels relatifs à l'outre-mer, dont il prépare et met en œuvre les décisions. Il est associé à l'élaboration de la politique maritime dans les bassins maritimes ultramarins.*
*Il contresigne les actes de nomination des chefs des services civils et militaires de l'Etat dans les collectivités régies par les articles 73 et 74 de la Constitution et en Nouvelle-Calédonie."*

*Plus globalement, Gérald Darmanin renforce ses positions sur les collectivités locales. En effet, au-delà de l'ajout à son portefeuille des Outre-mer, le ministre de l'Intérieur reprend en grande partie la main sur les collectivités locales. La Place-Beauvau est désormais seule chargée de préparer et mettre en œuvre « la politique de renforcement des responsabilités locales » et d'élaborer « des propositions de mesures propres à faciliter l'exercice par les collectivités territoriales de leurs compétences et au suivi de leur mise en œuvre ». Même chose pour « la préparation des orientations stratégiques du gouvernement pour le développement des métropoles ».*

- Décret n° 2022-1024 du 20 juillet 2022 relatif aux attributions du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires

**JO du 23.07.2022**

- Arrêté du 22 juillet 2022 portant nomination du chef de la subdivision administrative des îles Tuamotu-Gambier en Polynésie française